

### *Pensions*

Dans le débat jusqu'ici, les porte-parole de tous les partis, du moins les principaux porte-parole, ont appuyé en principe les dispositions du projet de loi. Chose encore plus importante, ils se sont ralliés pour s'opposer à la Coalition nationale des citoyens. Toutefois, je me demande si en toute franchise, je peux en dire autant du député précédent, le député de York-Scarborough (M. McCrossan).

Le député de York-Scarborough défend l'opinion si souvent exprimée par ceux qui appuient son parti. J'espère que les députés d'en face suivront l'exemple du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), et tâcheront de convaincre leurs partisans d'adopter la même attitude que lui. De nombreux partisans de l'opposition officielle seront très étonnés, j'en suis sûr, de voir le député de Hamilton-Ouest faire preuve d'autant de modération. Je crois qu'il considère ce bill d'un point de vue très progressiste.

**M. Alexander:** C'est ce que je suis, un progressiste conservateur.

**M. Milne:** Je félicite le député de Hamilton-Ouest de son attitude, mais cette dernière ne correspond pas, j'en suis sûr, à certaines choses qu'ont dites ceux qui appuient son parti pour faire valoir que la Fonction publique bénéficiait d'un régime de pension très généreux, que le secteur privé ne pouvait absolument pas se permettre un régime comparable, et que cela allait coûter extrêmement cher aux contribuables.

En fait, nous avons là deux grandes questions en jeu. Premièrement, nous voulons de bons régimes de pension, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Apparemment, le député de York-Scarborough estime qu'il faut réduire les pensions de retraite de la Fonction publique au lieu d'augmenter celles du secteur privé pour assurer une retraite décente aux travailleurs de ce secteur. C'est d'ailleurs ce que la National Citizens Coalition a réclamé vigoureusement. A mon avis, bon nombre de ceux qui pensent ainsi n'ont jamais travaillé dans des fermes ou connu les localités rurales de la région du Canada où je suis né, où j'ai grandi. Les gens qui ne possédaient pas de ferme, et qui travaillaient comme journaliers, ne bénéficiaient pas d'une retraite bien confortable, car ils étaient très mal payés pendant leurs années d'activité. Il leur était très difficile de mettre de l'argent de côté pour leur retraite. Tous ceux qui ont connu ce genre de situation tiennent énormément à ce que chacun puisse bénéficier d'une pension de retraite décente.

Je suis vraiment ravi que le député de Hamilton-Ouest et le député de Winnipeg-Nord-Centre aient soulevé la question. Ils l'ont fort bien fait. Ce qu'il faut, c'est assurer une pension satisfaisante à tous les Canadiens, et non démanteler le régime de pension de la Fonction publique.

Le président du Conseil du Trésor a établi dans son discours que, sur le plan actuariel, le régime de base des pensions est très solide, et que le bill C-12 assurerait la même solidité à l'indexation. Dans l'exposé que j'ai préparé, j'avais posé comme condition d'appui aux pensions de retraite de la Fonction publique que la pension soit non seulement suffisante, mais actuariellement solide. Pour cela, il faut qu'il y ait diminution du montant versé, ce qui est assuré par le bill C-12. C'est cette partie de l'argumentation développée par l'orateur précédent que je n'ai pas suivie. Il a prétendu que le Parlement

ne disposait pas des renseignements nécessaires pour prendre l'engagement exigé par le bill.

Je pense que le président du Conseil du Trésor a dit très clairement dans son discours que la question qui se poserait maintenant serait de savoir combien il serait possible de verser en pensions avec l'argent en caisse, et non pas combien cela coûterait. J'invite donc le député de York-Scarborough à lire les observations de président de Conseil du Trésor parce que le fondement même du bill apporte la réponse aux questions qu'il posait.

Je disais également dans ma déclaration que je n'arrive pas à comprendre ceux qui disent en substance qu'il ne faut pas verser de pensions suffisantes. Si les pensions ne sont pas suffisantes, il faudra bien payer les retraités à même le produit des impôts. Il vaut mieux que les employés versent pendant leur vie active de quoi leur verser ensuite des pensions suffisantes, et je m'étonne que la National Citizens Coalition repousse cet argument. Si nous combattons les régimes de retraite, alors il faudra bien que l'État verse d'importantes prestations aux retraités.

Personne n'a oublié, je pense, qu'il y a quelques années les pensions des instituteurs, des infirmières et autres professions étaient très modiques et non indexées. Après une période d'inflation, elles se sont révélées absolument insuffisantes. Alors les gouvernements ont été assaillis de demandes et, après un certain temps, ils ont dû faire de très gros versements forfaitaires à ces régimes pour permettre à leurs prestataires de vivre. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder pour faire vivre les retraités. C'est pourtant ce que semble demander exactement la National Citizens Coalition.

Les principales dispositions de ce projet de loi qui fixent l'application de l'indexation à 60 ans seulement sont justes. Le calcul du montant de l'indexation dont peut bénéficier une personne à l'âge de la retraite, suivant la date de sa retraite, est également très juste. Jusqu'à présent en effet, nous le savons tous, les personnes prenant leur retraite dans les derniers jours de décembre avaient été nettement avantagées. Le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, elles bénéficiaient d'une année complète d'indexation. C'était à mon avis assez injuste vis-à-vis de ceux qui cotisaient au régime, voire un abus, ce changement sera sûrement accepté de la Fonction publique et recueilli l'appui de tous les députés.

Un principe fondamental de ce bill concernant le calcul du montant de la pension que le régime est à même de verser est également très bon. Je suis heureux de constater que le président du Conseil du Trésor estime qu'il doit y avoir un montant de base identique pour tous, afin que les personnes qui ont travaillé depuis toujours, mais à des taux de salaires assez bas, aient au moins un minimum d'assuré ce qui est plus juste que de calculer la pension au prorata des rémunérations.

L'autre soir, le député de Hamilton-Ouest a demandé pourquoi la Fonction publique n'avait pas la latitude d'augmenter le montant de ses cotisations puisque, en tant que groupe d'employés, ses versements sont aussi élevés, en pourcentage que ceux de n'importe quel autre groupe d'employés que je connaisse. C'est une excellente remarque, mais je crois que même la Fonction publique reconnaît que les dispositions d'indexation du régime telles qu'elles existent à l'heure actuelle ne sont pas viables du point de vue actuariel et qu'il reste par conséquent deux solutions, l'une de baisser les versements,